Déclaration CAPD du 04/05/2016 du SNUipp-FSU13

Mesdames et messieurs les membres de la CAPD, M. le Directeur académique,

C'est avec en tête l'expérience d'un mouvement des personnels "hors normes" l'an passé que les opérations de mutations départementales de 2016 ont été organisées. Bien en amont, les services et les organisations syndicales avaient pointé les dysfonctionnements et tenté d'apporter les modifications indispensables et ce travail collectif est à saluer. Le SNUipp-FSU remercie d'ailleurs l'ensemble de la Division des personnels pour l'investissement dont elle fait preuve.

Sur le calendrier, tout d'abord : la nécessité de donner à chacune des phases une durée adaptée est vite apparue comme impérative. Cet effort est à saluer et surtout à poursuivre, car on sait que les affectations sont en lien avec de nombreux dispositifs auxquels il faudra porter attention. Par exemple, on ne saisit pas ses voeux de postes de la même manière si on sait qu'on a obtenu un départ en formation spécialisée, un temps partiel ou même un congé de formation professionnelle. Ce point d'information reste à améliorer.

De même, et sur cette difficulté, la DSDEN13 n'est pas à blâmer, il serait souhaitable que des demandes de départ en retraite, formulées auprès du Rectorat depuis plus de 9 mois, débouchent sur la publication de la totalité des postes vacants. Si nous pouvons admettre qu'un poste d'adjoint soit basculé sur la 2ème phase du mouvement, à titre provisoire, il est difficilement concevable qu'une direction ou un poste de spychologue scolaire, qui appellent encore davantage de la stabilité et de la continuité du service, ne puissent être pourvus dès maintenant ! La solution d'un intérim est toujours complexe et déstabilisante pour les équipes. Le SNUipp-FSU13 demande formellement que l'Inspecteur d'Académie utilise tous les moyens en son pouvoir pour que ce problème trouve une solution rapidement et que des chaînes manuelles soient réalisées dans le respect des barèmes et procédures pour que ces pistes soient pourvues à titre définitif dès la rentrée. Accepter sans correction la vacance d'autant de postes de direction nous semble à l'opposé du Protocole sur le fonctionnement de l'école et de la direction.

Un autre levier d'amélioration nous semble aussi concerner la DOS et a trait aux postes fléchés "occitan" qui ont été source de nombreuses interrogations. Dès la publication du listing des postes vacants, nous avons alerté sur les incohérences qui faisaient apparaître ces supports sans labellisation particulière. La solution adoptée, qui a consisté à les "neutraliser", a limité les difficultés mais pour autant, ces postes sont eux aussi à ce jour non pourvus et ils seront "basculés" à la 2ème phase, privant ainsi d'affectation à titre définitif un certains nombre de collègues. .. et d'écoles.

On le voit, ces petits dysfonctionnenments pris séparemment semblent "à la marge", mais ils s'ajoutent

aux centaines de supports bloqués pour les PFSE et contribuent à donner l'image d'un mouvement départemental "congestionné" ...

L'interruption de la stabilité sur poste définitif suite à une période de congé parental pose question, car elle semble aller à l'encontre de l'intention des textes qui veulent rendre ce dispositif attractif. Pourtant, doit-on mettre sur un même plan un collègue qui a bénéficié de ce congé et celui qui a continué son activité sans interruption ? Une piste serait sans doute à chercher dans la période regardée pour établir cette stabilité, qui pourrait être vue au delà des 7 années en arrière, sur la stabilité totale sur le poste.

En parallèle de ces points techniques, le SNUipp-FSU13 souhaite revenir sur la communication d'informations aux organisations paritaires ou plutôt, sur la volonté assumée de rendre transparentes toutes les opérations de carrière. Le problème semble porter sur la notion de confiance... Nous renouvelons ici notre engagement : les délégués du personnel sont des gens sérieux et consciencieux mais ce sont aussi des personnes engagées au service des agents qui les ont élues. A ce titre, ils se doivent de communiquer les éléments qui leur sont donnés, tout en les analysant selon les mandats issus de leur syndicat. Si on leur communique une information fiable, ils transfèreront celle-ci sans la déformer, mais accompagnée de commentaires qui relèveront de position de leur organisation syndicale propre. Il ne s'agit donc pas de dénaturer les renseignements obtenus, mais plutot de les passer au crible de revendications et de points de vue différents de ceux de l'administration. La question reste posée des informations que nous n'arrivons pas à obtenir, et qui peuvent alors être recherchées auprès d'autres sources, plus ou moins fiables, au risque d'être parfois éloignées de la réalité.

Pour ce qui concerne les autres sujets qui seront validés, nous ne pourrons que réaffirmer notre demande d'augmentation du contingent de mois de congés de formation professionnelle à distribuer et nous saluerons l'intégration dans le corps des Professeurs d'école d'une trentaine de collègues.

Enfin, nous ne pourrions conclure cette déclaration sans revenir sur la question des salaires et saluer positivement la décision de l'augmentation du montant de l'ISAE qui sera portée à 1200 euros à l'automne prochain. Cette avancée ne compensera surement pas la perte de pouvoir d'achat subie du fait du gel de la valeur du point d'indice depuis 2010.

Je vous remercie pour votre attention.